



Construction individuelle titre de propriété non exigé

Par **BURDY_old**, le 13/10/2007 à 13:36

Bonjour

Est t'il vrai que la nouvelle réglementation en matière de construction de maison individuelle a changée depuis peu il n'est plus necessaire d'avoir un titre de propriété d'un terrain pour construire sa maison. Qu'il suffit d'une simple déclaration sur l'honneur lors du dépôt du permis de construire. ce qui veut dire qu'un titre de propriété n'est plus necessaire pour construire sur son terrain.

Merci de votre réponse